

A. Schneider
Las Graoussos
09500 BESSET

le 26 mai 2010

Lettre ouverte au président de la FFKDA

*« De ma maison le toit j'ai brûlé,
maintenant plus rien ne m'empêche de voir la lune briller... »*

Monsieur le Président,

Licencié depuis 1955 comme karatéka à la FFJ dont une transformation a amené la création de la Fédération de karaté, j'ai dû prendre la décision, après ces 55 années de fidélité et de loyauté, de quitter la FFKDA, car je ne peux plus accepter de me soumettre à votre attitude.

Expert international de karaté, je dirige depuis plus de 15 ans des stages dans plusieurs pays d'Europe et du pourtour méditerranéen (Autriche, Suisse, Serbie, Grèce, Portugal, Maroc, Tunisie). Certaines fédérations de ces pays ont même su reconnaître les grades « dan » que j'ai délivrés dans l'organisation traditionnelle internationale « AKSER » que j'ai créée. Je vois là une reconnaissance de la qualité de mon enseignement, de mon niveau technique et de ma pratique. Cette reconnaissance, je ne l'ai pas obtenue de la part de la Fédération française de Karaté.

A partir de 2004, considérant l'environnement « sécurité » de beaucoup de personnes victimes d'agressions et ne pouvant pas se défendre, j'ai décidé de créer une méthode simple mais efficace de self-défense qui ne nécessitait pas des contraintes physiques telles que celles du karaté. Mon expérience des arts martiaux (3^{ème} dan de judo et de Ju-jitsu, 6^{ème} dan de karaté – formateur, auprès d'un GRETA en technique d'auto-défense pour le personnel APS en formation ou pour des agents de protection des hôpitaux) m'a amené à créer cette méthode que j'avais appelée à l'origine « Goshin jutsu » pour ensuite la labéliser sous le nom de « Gendai Goshin karaté » (self-défense universelle karaté). Depuis j'ai été régulièrement en contact avec vous, Monsieur le président de la FFKDA, pour vous faire valoir ce qu'une telle méthode pourrait apporter comme nouveaux licenciés à la Fédération.

Aujourd'hui devant votre manque de reconnaissance et celui de certains de vos collaborateurs hauts gradés et vos promesses jamais tenues , aussi bien en ce qui concerne la self-défense que le karaté, j'ai décidé de quitter la Fédération. Je vais ainsi pouvoir apporter et exprimer mon savoir auprès d'instances capables d'apprécier un tel effort.

Au moment de partir, il m'a semblé juste de rendre compte dans cette lettre ouverte des agissements et des faits qui ont motivé ma décision, à savoir :

1. En 2004, lors d'un entretien à Montpellier, vous me demandez de vous présenter une méthode de self-défense karaté. Vous me demandez en même temps de prendre contact avec M. Billiki pour examiner la possibilité de lier son travail avec le mien. Je me déplace à Roanne (pour rien).

Après 3 ans de travail, je vous remets en 2007, ma méthode d'entraînement, « Goshin Jutsu – Méthode moderne complète de self-défense ».

Cette méthode, vous ne l'avez jamais étudiée...

2. En 2005 je vous propose de réunir tous les groupes Shotokai au sein de la Fédération. Proposition acceptée. Je crée donc, avec votre consentement et bien sûr avec votre appui le Collectif Shotokai, à la suite de quoi un passage de grade organisé à Eaubonne valorise tous les grades et nomme au 5^{ème} dan presque tous les anciens 4^{ème} dan du Shotokai.

A l'issue de cet examen, sur ma demande, vous me promettez de me faire venir devant la CSGDE afin d'expliquer la spécificité du style Shotokai et de proposer des critères spécifiques pour les examens de ce style. Afin de rester dans une logique respectueuse d'une procédure hiérarchique, je vous demande si je dois vous adresser une lettre officielle d'entretien pour la CSGDE. Vous me répondez : « ce n'est pas la peine, je fais ce que je veux avec la commission »... Promesse jamais tenue...

Le collectif Shotokai se réunit à Paris en votre présence. Vous nous promettez, sur notre demande, que lors des passages de grade les commissions seront constituées par des examinateurs Shotokai. Promesse jamais tenue...

Quelque temps après, on nous informe qu'il y aura, dans les commissions d'examen, 2 juges Shotokai au moins. Engagement jamais respecté...

En 2009, suite aux promesses faites par les plus hauts responsables de la Fédération et non tenues, 4 des 12 clubs de l'Akser France (dont je suis le DTN) partent s'affilier à une autre fédération (120 licences de perdues !).

3. En 2007, à Montauban, le DT de la ligue MP répondant à ma demande d'être membre des jurys d'examen pour les candidats du 3^{ème} dan Shotokai, me donne sa parole d'honneur que je serai convoqué (pour le prochain examen) à cette fin. Promesse jamais tenue...

4. Lors de l'élection, en 2008, du nouveau comité directeur de la ligue MP, le nouveau président me promet que je serai intégré dans une commission de la ligue. Promesse non tenue...
5. Lors de mes convocations à la Fédération à Paris, j'ai demandé au responsable de la revue fédérale de me permettre de publier un article sur le karaté Shotokai. C'est promis, nous prendrons des photos et ferons un article. Promesse jamais tenue...
6. En 2008, devant la carence du responsable de la revue, j'ai réitéré ma demande au Secrétaire Général ainsi qu'à vous-même. Le Secrétaire Général m'a donné sa parole qu'un article serait publié dans la prochaine revue et vous me promettez également que vous ferez le nécessaire. Promesses jamais tenues...
7. Lors de la refonte en 2008 de la réglementation des grades, grosse surprise ! « On » a enlevé dans les kata Shotokai les kata avancés qui figuraient depuis l'origine dans la réglementation des grades et sans, pour le moins, me consulter en tant que plus ancien et plus haut gradé Shotokai de la Fédération.
Diktat technique imposé par et pour qui, pour quoi ?... Alors que le livre d'Egami, créateur du style Shotokai, comprend tous ces kata supérieurs, « On » a simplement aligné les kata Shotokai sur ceux du Shotokan Oshima.... Veut-on faire croire que le karate Shotokai n'est pas capable de pratiquer ces kata ?... et bien sûr tous les groupes Shotokai qui sont aux ordres n'ont pas réagi...
8. A plusieurs reprises, à ma demande de me voir attribuer une responsabilité technique fédérale, vous me répondez, « tu n'es pas connu... » signifiant par là que je ne suis pas un ancien champion. Conclusion : seuls des licenciés haut gradés ayant eu des résultats dans des championnats sportifs peuvent recevoir des charges en tant qu' « expert fédéral ». Les autres hauts gradés (à part les Japonais) c'est du petit bois...
9. 2010 (le 18 Janvier) vous, Monsieur le président, qui défendez à vos licenciés d'avoir des relations avec des membres de la FEKAMT, déjeunez avec Guy Sauvin (expert à la FEKAMT) et lui proposez de revenir à la FFKDA qu'il avait quittée en 2003/2004. Bizarre !
10. Dans la même foulée vous débauchez de la FEKAMT un autre expert et vous lui attribuez le grade de 8^{ème} dan (alors qu'il n'était que 7^{ème} dan à la FFK et qu'il avait obtenu son 8^{ème} dan à la FEKAMT) Bizarre ! ... alors que vous êtes le même président qui fait des procès aux personnes se réclamant d'un dan qui n'a pas été délivré par la CSGDE...

11. Il serait intéressant de savoir de quelle façon plusieurs hauts grades ont été attribués sans examen... et délivrés au cours des « réunions » de la CSGDE sur simple demande des intéressés ou par d'autres stratagèmes.....
12. Lors d'une conversation téléphonique vous me demandez, le 17 mai 2010 de réfléchir au fait que j'ai des sympathies pour des personnes de la FEKAMT et vous me demandez instamment de ne pas avoir des relations avec Gilbert GRUSS, un ami de 50 ans (DTN de la FEKAMT). Cette conversation a été entendue par un témoin digne de foi (car j'avais mis le haut parleur de mon portable). Je vous ai répondu que je pouvais avoir des relations avec qui je voulais et que cela n'avait aucune incidence sur ma fonction de président de CD. Mais vous ne connaissez sûrement pas la valeur du mot « ami ».....
13. Dans votre lettre du 21 mai dernier vous me donnez des « ordres » et me menacez de poursuites éventuelles, alors que je n'ai fait aucune action pouvant nuire à la FFK, ce qui illustre une nouvelle fois votre profil de « Père Fouettard ».

Si il y a bien une certitude sur le fonctionnement actuel dans la FFKDA., c'est que seuls vos amis et relations personnelles peuvent prétendre à être intégrés dans l'élite technique.

Pour conclure cette lettre ouverte, je vous dirai, Monsieur le Président, que je ne vois dans toutes vos manœuvres rien de plus qu'un goût effréné du pouvoir personnel et malheureusement pas une politique de promotion du karaté tant sportif que traditionnel. J'espère que la publication de cette lettre permettra à d'autres licenciés de la FFKDA de prendre conscience de l' « Etat dictatorial » dans lequel vous avez, à mes yeux, plongé la fédération.

Vous continuez malheureusement la politique de certains de vos prédécesseurs, tendant à nier les styles de karaté qui ne sont pas à 100% dans la pensée unique. Cette occidentalisation du karaté (qui fait que bientôt il n'y aura même plus de salut sur le tatami, et on oubliera même le vocabulaire japonais), est une des causes du départ de beaucoup de pratiquants, et donc de la baisse générale du niveau : Le fait qu'aujourd'hui, la connaissance de 6 katas seulement soit nécessaire pour se présenter au 1er dan (contre 10 il y avait seulement quelques années), et que l'on ait supprimé l'enseignement des kuatsu à l'école des cadres, montre bien la volonté générale de nivellement par la base, et de ranger le karaté dans un sport commercial au même titre que le football.). Un des éléments essentiels des arts martiaux est en train de disparaître ce que je ne peux cautionner

J'écris cette lettre sans haine, mais je sais bien que vous et les personnes citées essayerez de démentir les termes de son contenu. Néanmoins tout ce que j'ai écrit est la stricte vérité et pour cela j'engage ma parole d'honneur de budoka.

Mais rappelez vous : les rois meurent, les peuples passent, seule l'église (en l'occurrence la tradition du Budo) demeure...

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments indignés.

A. Schneider